

DÉCISION N° : 2004-MC-2606

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 609779

DOSSIER N° : 21191

Objet : Corporation d'investissement FTM
Demande de visa de modification

Vu la demande présentée le 2 août 2004;

vu les articles 14 et 27 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives au prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour la modification du 2 août 2004 du prospectus définitif du 6 mai 2004 concernant le placement d'unités composées d'actions de catégorie « A » et de bons de souscription d'actions de catégorie « A ».

Cette modification est faite à la suite du report de la date de clôture initiale au 7 septembre 2004.

Fait à Montréal, le 3 août 2004.

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés
LAU/ale